


Examen systématique de l'enfant de 18 mois à 4 ans : Dépistage des Troubles de la Spectre Autistique

Objectifs généraux

Intégrer dans sa pratique le dépistage des Troubles du Spectre Autistique. (TSA)

 **Public Visé**
Médecins généralistes et pédiatres

 **Pré requis**
Médecin en activité

Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Maîtriser les états du développement de l'enfant de 18 mois à 4 ans
- Utiliser les items concernant le dépistage de l'autisme lors des examens obligatoires de la petite enfance.
- S'approprier les signes d'alerte évocateurs d'un TSA
- Connaître les principaux outils de référence qui permettent de réaliser un repérage d'un TSA
- S'approprier un outil de référence (ASSQ MCHAT) permettant le dépistage d'un TSA

Méthodes et moyens pédagogiques

ATELIERS ET PLENIERES EN PRESENTIEL 7 heures

Moyens Pédagogiques E-Learning

Qualification Intervenant(e)(s)

PEDOPSYCHIATRE

Méthodes et modalités d'évaluation

Pré et Post Test

Parcours pédagogique

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles mettent fortement l'accent sur l'importance de mettre en œuvre des interventions précoces, dès suspicion d'un trouble du spectre autistique. Cette précocité au sens du neurodéveloppement vise à limiter autant que possible le développement de la dysfonction et l'installation de l'incapacité.
Un enfant sur 100 dans le monde souffre d'une forme d'autisme. Les premiers signes évocateurs de l'autisme apparaissent le plus souvent entre 18 et 36 mois. Il n'existe pas de traitement de l'autisme, mais une prise en charge précoce et adaptée à l'enfant permet d'améliorer ses capacités à interagir avec le monde qui l'entoure et à s'y adapter. C'est tout leur parcours de vie qui s'en trouve facilité. Ce programme de DPC n'a pas pour vocation la prise en charge de l'enfant autistique. Il a pour seule ambition de sensibiliser les médecins au repérage précoce de l'autisme, en particulier lors des examens obligatoires notamment de 24 mois, 36 mois

€ Tarif

- Dans le cadre du DPC : formation prise en charge et indemnisée dans la limite des 21 h annuelles (Voir agencedpc.fr)
- Hors DPC : Droits d'inscription de 665 € TTC (exonérés de TVA en vertu de l'article 4° du 4 de l'article 261 du CGI)

 **Durée 9h à 17h30**
7.00 Heures

 **Contactez-nous !**

Secrétariat MAFORM

Tél. : 0134164690

Mail :
secretariat@maform.fr